



Le Club des SR Colmar Natation est affilié à l'organisme ANCV, qui vous permet de profiter des Chèques vacances.

Pour la première année, les SR Colmar Natation vous offre la possibilité de régler en partie votre Cotisation annuelle, par le biais de ces chèques.

Comment faire ? ... rien de plus simple ...

Je paie tout ou partie de mon activité avec les chèques vacances.

Exemple : Activité **EN03** coûte 198 euros.

Je peux donc payer 148 euros, et rajouter 5 Chèques Vacances de 10 euros.



**J'accompagne
mon règlement des
Chèques Vacances**



**SR COLMAR Natation
1b rue des Poilus
68040 INGERSHEIM**

Les SRC Natation s'occupent de la
démarche administrative.

